

# Atelier citoyen Pays d'Uzès

CAHIER DES CHARGES ESPACE TEST  
AGRICOLE - NOVEMBRE 2023



# Table des matières

COMPOSITION DE L'ATELIER CITOYEN DU PAYS D'UZÈS .....	3
TRAVAUX RÉALISÉS ET VALIDÉS LORS DES PLÉNIÈRES 1 ET 2 .....	5
Rappel des grandes orientations de l'Espace Test Agricole .....	5
Les fonctions principales d'un Espace Test Agricole .....	6
Les objectifs pour l'ETA .....	6
Quels projets seront accueillis sur l'ETA ? .....	7
Quelles formations seront dispensées sur l'ETA ? .....	9
Animation du réseau : Comment rendre le lieu vivant et faire venir les personnes à qui s'adresse t-il ? .....	10
Gouvernance du dispositif .....	10
TRAVAUX RÉALISÉS ET VALIDÉS LORS DE LA PLÉNIÈRE 3 DU 10/06/2023 .....	12
Composition, Mobilisation et Animation du Réseau .....	12
Proposition initiale faite par le groupe de travail .....	12
Nouveau schéma de gouvernance validé par la plénière 3 .....	13
Animateur-ice / coordinateur-ice de l'ETA : .....	14
Missions principales : .....	14
Niveau de qualification et type de cursus : .....	14
Limites et responsabilités : .....	14
Cahier des charges de l'ETA – Lieu fixe et lieux Archipels .....	14
Le lieu Fixe/ permanents : .....	14
Lieux Archipels / Éphémères : .....	15
Suite de l'assemblée : .....	17
Actions à porter par la CCPU : .....	17
Action co-portée par la CCPU et les participant-es de l'Atelier citoyen : .....	17
Action portée par des membres de l'Atelier citoyen du Pays d'Uzès : .....	17
ANNEXE 1 – SITES POTENTIELS POUR L'ESPACE TEST AGRICOLE DU PAYS D'UZÈS .....	18



L'atelier citoyen du Pays d'Uzès est composé de sessions de travail en sous-groupe de proposeurs composés de 10-12 personnes et en plénières à 40 personnes.

Deux sessions de travail ont eu lieu avant la première plénière du 15 avril 2023.

Pour la première session de travail en plénière, seulement 21 personnes étaient présentes.

Entre la plénière 1 du 15 avril et la plénière 2 du 10 juin, le groupe de proposeurs s'est réuni 3 fois en collectif et une fois en sous-groupe.

Pour la seconde plénière du 10 juin, seulement 20 personnes étaient présentes.

Entre l'Atelier 2 du 10 juin et l'atelier 3 du 21 octobre, le groupe de proposeurs s'est réuni 3 fois en collectif et deux fois en sous-groupe.

Pour la troisième et dernière plénière du 21 octobre, seulement 16 personnes étaient présentes et 6 personnes se sont excusées en amont.

## Composition de l'Atelier Citoyen du Pays d'Uzès

Une composition de l'Atelier Citoyen du Pays d'Uzès avait été établit par un précédent groupe de travail, nommé groupe de « préfiguration de l'assemblée ». Groupe de 16 personnes qui s'était réuni 4 fois 4h entre septembre et décembre 2002.

La composition qui avait été validée était la suivante :

- 15 personnes tirées au sort,
- 5 personnes de la CCPU, dont 3 élu-es, 1 agent et 1 ou 2 représentant-es des instances représentatives\* organisées par la CCPU,

\* *Les instances représentatives organisées par la CCPU étant les Conseils consultatifs tels que les comités citoyens du quartier en QPV, le groupe usagers crèches, etc.*

- 15 personnes volontaires dont 7 issus du groupe de travail qui a préfiguré l'atelier citoyen (hors élu-es et jeunes), et 5 personnes issues du milieu agricole cooptés par le groupe qui a préfiguré l'Atelier citoyen.
- 5 jeunes entre 15-25 ans, dont 1 jeune présent dans le groupe de travail qui a préfiguré l'Atelier citoyen.

Durant sa mise en œuvre, l'Atelier citoyen a rencontré des difficultés à mobiliser toutes les personnes sollicitées. Ceci, pour diverses raisons : manque de temps, contre-temps professionnels, problématiques familiales, etc.

Ainsi, durant sa mise en œuvre, la composition de l'Atelier a évolué pour aboutir à un groupe de 26 personnes :

- 8 personnes sur les 15 tiré-es au sort
- 2 élus et 1 agent sur les 5 souhaité-es
- 14 volontaires sur les 15 souhaité-es dont :
  - 7 membres du groupe de travail qui a préfiguré l'Atelier citoyen (fonctionnement, règlement intérieur, composition et calendrier, etc.)
  - 4 nouveaux et nouvelles volontaires
  - 3 agriculteur-ices sur les 5 sollicité-es
- 1 jeune sur les 5 souhaité-es. Nous n'avons pas réussi à trouver plus de deux jeunes pour intégrer ce dispositif, et sur les deux, seul 1 a participé à une plénière.



Liste des participant-es à l'Atelier Citoyen :

NOM	Prénom	Commune	Groupe
Allory	Florence	Arpaillargues	GT Prefig / Volontaire
ALTERSITZ	Gilles	Saint Victor des Oules	Tiré au sort
Amalric	Anaïs	Foissac	GT Prefig / Volontaire
Berjaud-Prat	Claude	Foissac	Tiré au sort
Bertrand	Thierry	Bourdic	Tiré au sort
Boissière	Virginie	Uzès	GT Prefig / Volontaire
Davault	Flora		Agricultrice - jeunes
Delahaye	Achille		GT Prefig - Agent
Ekel	Dominique	Vallérargues	GT Prefig - Elu
Ferrier	Joël	La Bruguière	Tiré au sort
Galofre	Sylvie	Saint Maximin	Tiré au sort
Graff	Carolle	Saint Victor des Oules	Volontaire
Guardiola	Joseph	Saint Laurent la Vernèdes	GT Prefig - Elu
Guin	Géraldine	Vallabrix	GT Prefig / Volontaire
Henry	Claude	Sanilhac-sagriès	GT Prefig / Volontaire
Lemaire	Olivier	MFR Uzès	GT Prefig / Volontaire
Maestrali	Katy	Saint Dézéry	Tiré au sort
Martini	Mélanie	Bourdic	volontaire
Muffat	Didier	Belvezet	Agriculteur-rice
Ribeyre	Jacky	Lussan	Tiré au sort
Roche	Joël	sanilahc sagriès	Tiré au sort
Rouch	Marlène		GT Prefig / Volontaire
Tesario	Louis	Uzès	Jeunes
Traynard	Pierre-Yves	Belvezet	Volontaire
Turkesteen	Karin	Uzès	volontaire
wirth	Simon		Agriculteur-rice



## Travaux réalisés et validés lors des plénières 1 et 2

### Rappel des grandes orientations de l'Espace Test Agricole

---

Grandes orientations que doit suivre la création de l'Espace Test Agricole et qui avait été défini par le groupe de préfiguration de l'automne 2022.

## Atelier Citoyen du Pays d'Uzès Les Principes Éthiques Fondamentaux

**Les modes de gouvernance et les solutions émergentes de l'Atelier Citoyen devront respecter les grands principes suivants qui serviront de cadre pour l'ensemble de ses travaux**

#### **Intelligence collective et Démocratie**

Les prises de décision doivent s'appuyer sur l'intelligence collective, être organisées de façon partagée, horizontale et favorisant la responsabilité individuelle et collective.

#### **Solidarité, Équité, Partage, Montée en compétences**

Les solutions envisagées doivent répondre à des principes de solidarité, d'équité, de partage et favoriser l'acculturation et la sensibilisation des habitants-tesdu territoire à propos des sujets travaillés.

#### **Économie locale et circulaire**

Les projets doivent s'inscrire dans une démarche d'économie circulaire et locale.

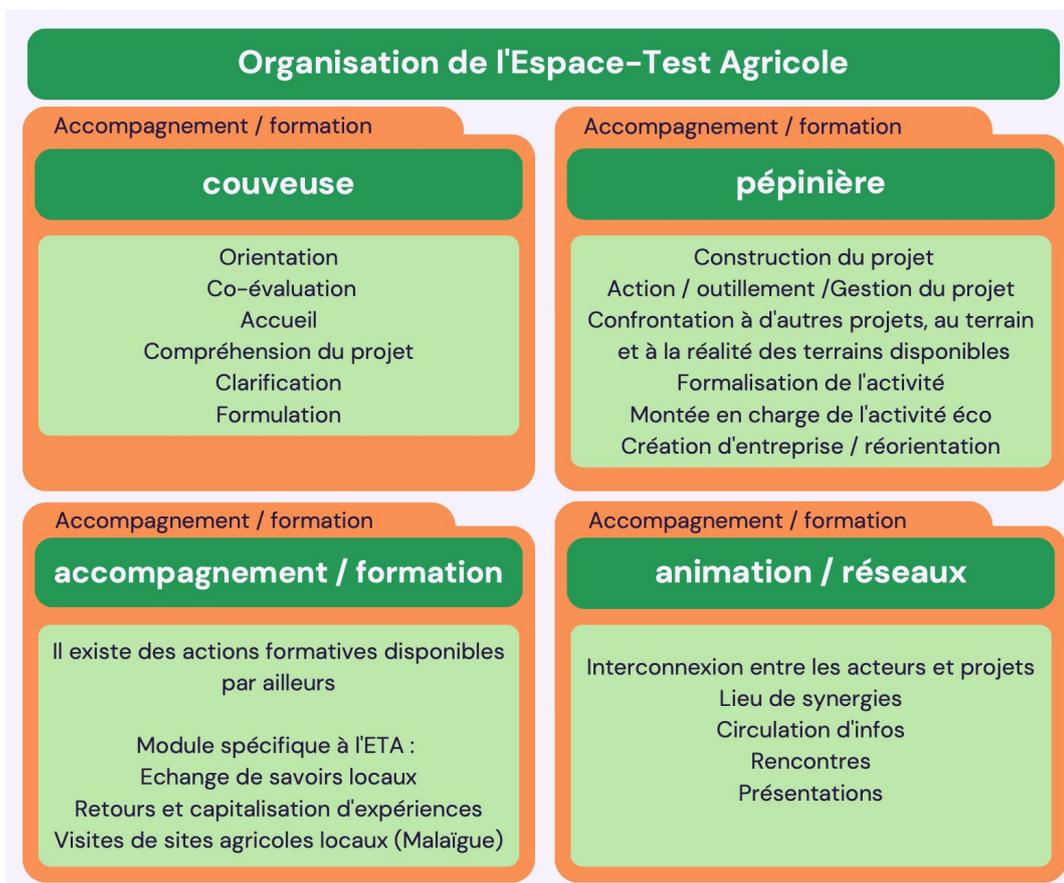
#### **Empreinte écologique positive**

Les solutions doivent tendre à laisser une empreinte écologique positive (respect du vivant et du patrimoine, réversibilité des installations, réflexion sur les impacts à long terme, régénération de la biodiversité, etc.)



## Les fonctions principales d'un Espace Test Agricole

Les 4 grandes fonctions que doit remplir l'Espace test agricole du Pays d'Uzès et à quoi ces fonctions correspondent concrètement. Fonctions et missions définies par la plénière de l'Atelier Citoyen. Proposition basée sur les travaux du RENETA (Réseau National des Espaces Test Agricole).



## Les objectifs pour l'ETA

- 1. Installation de nouvelles productions, méthodes de production (59)**  
*Productions qui manquent au territoire, qui sont adaptées au territoire. Tests de cultures s'adaptant au réchauffement climatique et au stress hydrique. Nouvelles productions préservant le vivant.*
- 2. Installation nouveaux producteurs (57)**  
*Qu'est-ce que ça demande d'installer de nouveaux producteurs ? Comment trouver du foncier ? Mettre à disposition des terres adaptées aux productions ? Comment imaginer la pérennité des productions ?*
- 3. Dimension formative et accompagnement (41)**  
*Former à de nouvelles pratiques / méthodes de production. Répertorier ce qui est fait sur le territoire en termes de formation ? Répondre aux manques ? Type de formations : nouvelles, classiques, alternatives, formations courtes à la demi-journée, formations diplômantes, qualifiantes. Les nouvelles méthodes de production transmises par ces formations devront répondre à des critères répondant à la préservation du vivant. Les formations ne s'axent pas seulement sur la fonction de production : fonction de vente et de diffusion, le changement d'échelle. Accompagner le financement de formations, les démarches administratives. Formation des habitant-es, sensibilisation.*



#### 4. **Préservation, restauration, protection du vivant (36)**

*Pour rappel, cet enjeu fait parti des principes éthiques fondamentaux que doivent respecter les solutions qui émergeront de l'atelier : Les solutions doivent tendre à laisser une empreinte écologique positive (respect du vivant et du patrimoine, réversibilité des installations, réflexion sur les impacts à long terme, régénération de la biodiversité...)*

#### 5. **Coordination, animation du réseau (30)**

*Échange de pratiques, de savoir-faire, de connaissances. Mutualisation du matériel, des moyens, des ressources du territoire, mutualisation du temps de travail (calendrier de travail en commun). Régulation et médiation du collectif, renforcer les liens de coopération entre les différents acteurs. Lieu ressource, lieu d'information*

#### 6. **Diffusion, distribution, transformation (28)**

*Vendre les productions du territoire sur le territoire. Le territoire a-t-il besoin d'un nouvel espace de vente pour les producteurs ? Faut-il envisager également des espaces de transformation ?*

#### 7. **Économie circulaire (24)**

*Prendre conscience et organiser la complémentarité des productions sur le territoire (par exemple, le déchet d'une production peut devenir la ressource d'une autre production). Quels déchets peuvent servir à quelle production ? Quels types de productions peuvent fonctionner en complémentarité ? élevage/maraîchage : complémentaire ? Comment diversifier les activités d'une production ? Qu'est-ce que l'agriculture peut apporter comme ressources à l'économie circulaire ? (la paille de riz en éco-construction).*

#### 8. **Lieu de sociabilité, de rencontre (22)**

*Lien social. Lieu d'information.*

#### 9. **Capitalisation, innovation, RA (22)**

*Nouveaux produits, nouvelles méthodes, nouveaux cadres métiers*

#### 10. **Valorisation, visibilité, communication (16)**

*Des innovations et des savoirs faire.*

**Pour la suite des travaux de l'Atelier citoyen du Pays d'Uzès, il a été décidé de se concentrer dans un premier temps sur les objectifs 1, 2, 3 et 5. L'objectif 4 étant finalement inclus dans les grands principes éthiques que doit respecter le cahier des charges de l'Espace Test Agricole. Les objectifs 6 à 10 pourront être développés dans de prochaine phase de développement de l'ETA.**

## Quels projets seront accueillis sur l'ETA ?

Organisation mixte du dispositif avec un lieu fixe et d'autres lieux en Archipel

### Cadre d'accueil :

- Toute production sauf en surproduction locale et/ou pas adaptée au territoire
- Méthode de production : Projets ayant inclus la réflexion sur :
  - La préservation de l'eau et une gestion raisonnée de l'eau.
  - L'impact sur la faune et la flore locale et leur préservation.
  - La complémentarité des cultures/polycultures et diversification.
- Méthode entrepreneuriale :
  - Modèle économique prévoyant la diversification économique,



- Modèle favorisant les circuits locaux,
- Porteurs ou porteuses de projet qui sont déjà formé-es, ou inscrit-es dans un parcours de formation, ou qui ont acquis de l'expérience.
- Le/la candidat-e a pour objectif de s'installer prioritairement sur le territoire.

### **1ère étape de la couveuse : phase d'accueil**

Un préalable avant l'accueil sur la couveuse : avoir été vu par la Chambre d'agriculture ou l'ADDEARG. Si ce n'est pas le cas, le ou la candidate se verra orienté-e vers l'une de ces deux instances.

### **Comité de sélection**

- Composition du comité de sélection :

*Voir schéma gouvernance plus bas : cercle Formation, accompagnement, recrutement.*

- Missions du comité de sélection :

Sélectionner les candidat-e-s pour entrer dans l'ETA.

- Critères de sélection/comment :

Évaluation des méthodes de production, du modèle économique, de la production, de la motivation et de l'engagement du/de la candidat-e, de la réponse aux besoins locaux.

### **Engagement du/de la candidat-e**

- Par une charte qui cadre la dimension collective du projet (charte qui reprend les 4 valeurs / principes fondamentaux de l'Atelier.
- Engagement à être accompagné, à participer à des formations, à participer aux réseaux, à transmettre.
- Engagement à vendre sa production en priorité sur le territoire.

### **Points d'étape avec le ou la candidat-e durant l'accompagnement**

- Avec qui ? :

Un duo/trio :

- le tuteur-ice/parrain/marraine/accompagnant-e,
- 1 représentant-e du comité de sélection,
- 1 technicien-ne/l'animateur-ice

- Fréquence :

Tous les 6 mois

- Objectifs/Pour faire quoi ? :

- Évaluer les besoins du candidat ou de la candidate,
- Valider le renouvellement du commodat et du CAPE,
- Nourrir et adapter l'accompagnement...
- Identifier les éventuels problèmes.

### **Fin de l'accompagnement**

- Durée de l'accompagnement :

De 3 mois (? Vérifier la durée minimum juridiquement possible pour un commodat) à 1 an (renouvelable jusqu'à 3 ans).

La durée du commodat suit la durée du CAPE.

Prévoir un suivi Post ETA.



- Sortie du dispositif en cours de « contrat » :
  - Passage devant le comité de sélection
  - Préciser les conditions juridiques de la rupture de contrat
  - Réfléchir à un mécanisme de gestion des situations problèmes (non respect de la charte, mauvaise utilisation du matériel...)
  - Proposer des solutions de renfort de l'accompagnement pour rectifier les difficultés
  - Intégrer cette partie dans la charte
- À l'initiative de l'ETA ou du couvé/de la couvée.

## Quelles formations seront dispensées sur l'ETA ?

---

### Publics visés :

- Phase 1 :
  - Nouveaux-elles installé-es
  - Agriculteur-ices déjà installé-es
- Phase de développement ultérieures :
  - Écoles -Citoyen-ne-s (sensibilisation auprès des jeunes publics)

### Qui dans la gouvernance

- Les portées (besoins, évaluation de leurs formations, de leurs pratiques)
- Les structures d'accompagnement (chambre agriculture 30, CIVAM, ADDEARG)
- Les tuteur-ices
- Suivi Juridique : partenariat avec Terracoopa ?

### Les formations proposées :

1- Constitution du groupe = processus d'intégration = accords de groupe NON NEGOCIABLE à l'arrivée

2- Formation plus spécifique pour les tuteur-ices/parrains et marraines

- savoir encadrer
- savoir transmettre des connaissances

3- Formation aux postures de coopération - pour tout le monde/acteur-ice-s impliqué-es dans la formation

- Gestion de groupe, gestion de conflit
- Communication non violente...
- Animation de réunions

4- Mise en place de tutorat pour les couvées

5- Formation sur mesure, individuelle pour les couvé-es qui peut être réalisée par les structures de l'accompagnement;

6- Formation entre pair-es, co-formations et visites d'exploitations, dont formation à la reconversion.

7- Accueil de formations extérieures (CIVAM, ADDEAR, Chambre agriculture,...)



8- Capitalisation, documentation et valorisation des expérimentations pour mise au commun.

## Animation du réseau : Comment rendre le lieu vivant et faire venir les personnes à qui s'adresse t-il ?

---

- Nécessité d'une fonction de coordination et animation du réseau.
- Missions à accomplir avec nécessité d'avoir des référent-es pour chaque mission : accueil, administratif, technique, partenariat avec des acteur-ices en fonction des besoins des porteurs ou porteuses de projets, communication (multi-cibles), logistique.
- Une équipe opérationnelle est animée par la fonction de coordination/animation pour mettre en œuvre les différentes missions pré-définies.
- Installation d'un COPIL multi-acteur-ices en gouvernance participative. Ce COPIL est décisionnaire et prend en compte dans sa décision les intérêts, avis, contraintes (...) de tous les acteur-ices présent-es. La dimension décisionnaire de cette instance favorisera l'implication de chacun-e. Ce COPIL donne les orientations à l'équipe de coordination de l'ETA.
- Un lieu fixe pour l'accueil, l'administration, et la production si le lieu s'y prête.
- Un lieu itinérant : aller à la rencontre des porteur-euses, agriculteur-ices, citoyen-nes, acteur-ices des communes : évènements festifs, rencontres, convivialité pour communiquer au plus proche de la population sur le projet.
- Un archipel de terres test
- Au démarrage l'ETA n'offre de services qu'aux porteur-euses et le COPIL étudiera au fil de l'eau la réponse à des besoins autres

## Gouvernance du dispositif

---

### Les différents modes de gouvernances :

- **Gouvernance collective** : les Espaces Tests Agricoles sont gérés par une organisation collective, telle qu'une coopérative agricole ou une association de producteur-ices.
- **Gouvernance décentralisée** : les Espaces Tests Agricoles sont gérés localement par des groupes d'agriculteur-ices ou des communautés rurales.
- **Gouvernance publique** : les Espaces Tests Agricoles sont gérés par des institutions publiques, telles que les ministères de l'agriculture ou les agences de développement rural.
- **Gouvernance privée** : les Espaces Tests Agricoles sont gérés par des entreprises privées, telles que des sociétés de conseil en agriculture ou des producteur-ices de semences.
- **Gouvernance participative** : les décisions sont prises en concertation avec les parties prenantes, notamment les agriculteur-ices, les chercheur-euses, les institutions publiques et les organisations de la société civile.

**Le mode de gouvernance privilégié par les participant-es à la plénière serait la gouvernance participative.**



### **Les formes juridiques existantes :**

- **Statut coopératif** : Souvent choisi pour accentuer le caractère "réel" du test d'activité et apprendre aux porteur-euses de projets à créer leur propre entreprise.

- **Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC)** : La SCIC est une structure dans laquelle tous/toutes les associé-es sont placé-es sur le même pied d'égalité. Leur responsabilité est limitée à la hauteur de leur apport initial. La SCIC peut prendre plusieurs formes : SA, SAS ou SARL, comprenant 3 à 100 associé-es.

- **Statut associatif** : Renvoie à des logiques pédagogiques, donc de test au sens strict

Association loi 1901 : une association à but non lucratif qui peut être créée par des agriculteur-ices, des collectivités locales, des organisations professionnelles ou des particuliers.

- **Géré par une collectivité** : L'ETA est exclusivement géré par la collectivité (pas de SCIC, pas d'association), comme c'est le cas pour l'ETA des Baronnies en Drôme provençale.

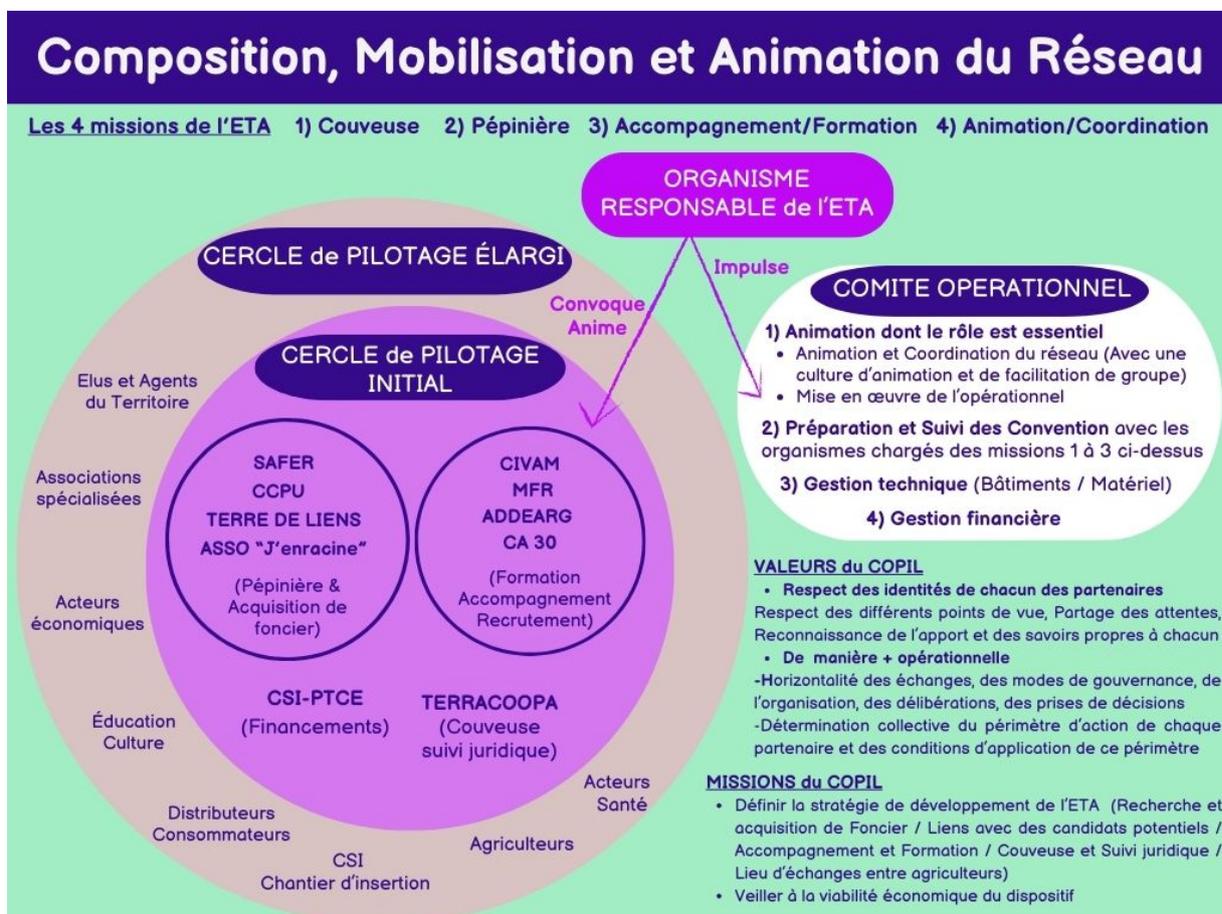
**La forme juridique serait celle d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) pour une réelle implication des partenaires.** Cette forme juridique, en plus de sa gouvernance partagée, permet à chaque structure impliquée de pouvoir aller chercher des financements en répondant notamment à différents appel à projets.



## Travaux réalisés et validés lors de la plénière 3 du 10/06/2023

### Composition, Mobilisation et Animation du Réseau

Proposition initiale faite par le groupe de travail

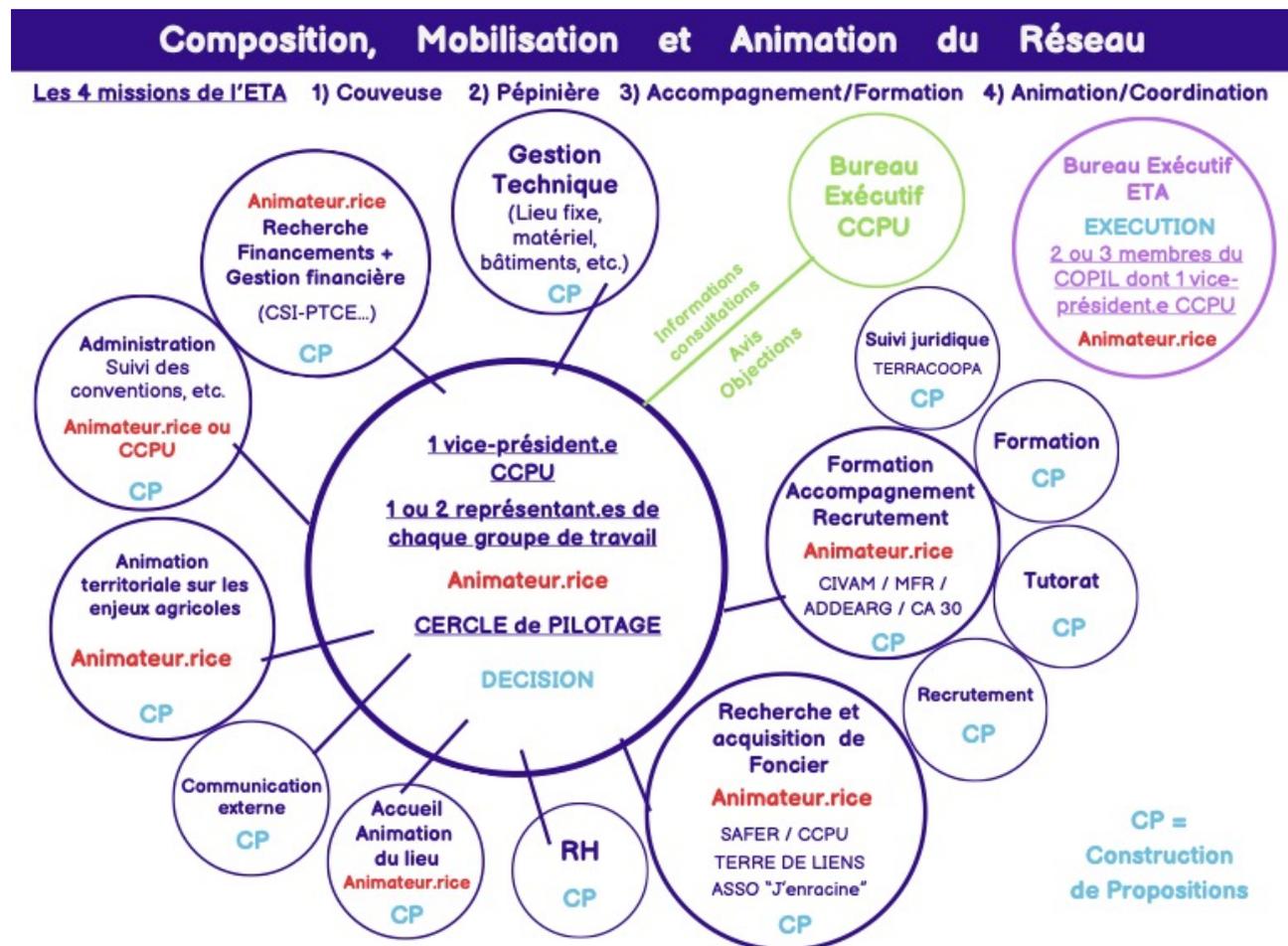


Ce premier schéma correspond à la proposition que le groupe de travail a présentée à l'assemblée le 21 octobre au matin. Celui-ci a été questionné et bonifié pour donner une version finale plus adaptée au projet, qui précise les rôles de chaque structure à impliquer, que ce soit en terme de missions mais aussi de pouvoir de décision. Rappelons que lors de la plénière numéro 2, le **mode de gouvernance privilégiée par les participant-es à était la gouvernance participative**.

Le rôle de coordination, animation de l'ETA a également été clarifié et positionné dans la version finale du schéma de gouvernance, présentée ci-après.



## Nouveau schéma de gouvernance validé par la plénière 3



Ainsi, la gouvernance de l'ETA est composé :

- **D'un Comité de pilotage (COPI)** est composé de 1 à 2 Vice Président-e de la CCPU et 1 représentant-e de chaque commission (Formation / accompagnement/recrutement, Recherche et acquisition de foncier, RH, Accueil / animation du lieu, Communication, etc...). Chacun-e des membres du COPI possède le même pouvoir d'objection, c'est-à-dire de bloquer une décision s'il estime que cela comporte un risque pour la structure (l'ETA) ou pour la propre structure qu'il représente. Ceci, signifie concrètement que pour la CCPU (*cf cercle et flèches vertes*), ce sont le ou les Vice-Président-es qui font le lien direct avec la CCPU et qui portent les objections ou demandes d'ajustement du bureau exécutif de la CCPU s'il y en a. Il en est de même pour les représentant-es des commissions / structures partenaires.
- **d'un bureau exécutif** qui exécute les décisions prises au sein du COPI et gère le quotidien. C'est le cercle opérationnel. Il est composé de 2 ou 3 membres du COPI dont 1 Vice-Président-e de la CCPU, et l'animateur-ice de l'ETA. Il ne possède pas de pouvoir de décision sur la stratégie ou la politique de l'ETA.
- **Des commissions / cercles de travail** dont le nombre peut évoluer dans le temps (création / suppression). Ces cercles ont pour missions de construire des propositions qui sont ensuite présentées et validées en COPI.

Par exemple, le cercle « Accompagnement, Formation et Recrutement » élabore une proposition de méthodologie d'accompagnement, de formation et de recrutement des couvé-es, précise le rôle de chacune des structures impliquée ou à impliquer et le rôle de l'ETA. Cette proposition est



présentée au COPIL, elle peut être bonifiée par celui-ci puis validée. La mise en œuvre opérationnelle se fera ensuite par le cercle en lien avec le Bureau exécutif de l'ETA, le cercle opérationnel. D'où la présence de l'animateur-ice dans ce cercle, cette commission.

**La plénière propose que la partie administrative et financière soit, au moins dans un premier temps, portée par la CCPU.**

## Animateur-ice / coordinateur-ice de l'ETA :

---

### Missions principales :

- Exécute les décisions prises en COPIL et en Cercles/commissions.
- Animer le COPIL pour favoriser la coopération entre les acteurs (porter la culture de l'animation et de la coopération)
- Animation des commissions si besoin
- Suivi administratif et de la gestion financière, élaboration de budgets prévisionnels, suivi financier des projets
- Suivi et animation des formations et accompagnements
- Suivi et animation de la recherche et l'acquisition de foncier
- Animation territoriale sur les enjeux agricoles
- Évaluation du projet et de la gouvernance avec le COPIL
- Animation du lieu

### Niveau de qualification et type de cursus :

- Bac + 2
- Culture de l'Économie sociale et solidaire
- Profil de développement de projets
- Culture de la coopération et de l'intelligence collective
- Animateur-ice de réseaux et territoire

### Limites et responsabilités :

- Fixées par le COPIL
- Garant du respect de la charte de l'Atelier Citoyen : *cf Grands principes éthiques énoncés plus haut dans ce document.*

## Cahier des charges de l'ETA – Lieu fixe et lieux Archipels

---

Lors des deux premières journées de plénière, l'assemblée a opté pour la création d'un Espace Test Agricole qui allierait à la fois un lieu fixe et des lieux nommés éphémères nommés Archipels.

### Le lieu Fixe/ permanents :

#### Objectifs :

- Être un lieu permanent au sein duquel pourront se dérouler les formations, réunions, etc. ;
- Ce lieu a vocation à être central pour qu'il soit facilement accessible et être le lieu vitrine de la question de la résilience alimentaire du territoire ;
- Être le siège de l'ETA et le lieu d'accueil ;
- Être un espace de démonstration, sensibilisation.

#### Besoins en terres : 1ha5

[TITRE ]



- Espace de production pour *a minima* 1 couvée en maraîchage uniquement : 1ha

Le ou la couvée pourra migrer sur d'autres terres de l'ETA, celles en archipel ou sur ces propres terres, en cours d'accompagnement si besoin.

- Espace pédagogique pour une phase 2 de développement de l'ETA : 5000m<sup>2</sup>

### Attention à porter sur un accès facile à l'eau

#### Besoins en bâtiment :

- Salles / espaces pour les formations
- Lieu de rencontres inter-agriculteur-ices, acteurs de l'agriculture,...

Pour ces deux premiers espaces : penser des espaces amovibles, modulables.

- Espace accueil / convivialité, dans un premier temps pour les acteurs locaux, puis pour tout publics, pour les phases suivantes de développement de l'ETA
- Bureaux pour le ou la salarié-e et le ou la couvée
- Espace / hangar de stockage de matériels + outils
- Chambre froide pour le stockage des légumes produits
- Logement : soit un logement en dur dans le bâtiment, soit envisager la possibilité d'un chalet en bois ou d'une Tiny House (car déplaçable) selon le PLU
- En bonus : un lieu de vente mis à disposition à la fois pour le ou la couvée mais aussi pour les producteur-ices locaux

#### Matériels :

Achat de matériels à mutualiser avec les autres couvées accompagnées qui sont proches géographiquement, mais aussi avec les producteur-ices déjà installés. Soit se relier à des CUMA existantes, soit penser la création de CUMA pour favoriser la mise en œuvre de dynamiques de partage / mutualisation.

#### Pistes de lieux potentiels : Voir carte scannée

- Cave agricole de Saint Siffret
- Ferme Saint Maximin -> des terres de maraîchages
- Ferme de Saint Quentin – terres mise à disposition actuellement auprès du CSI (*la fonete*)
- Zone des sablas de Montaren
- Faire le lien avec les ventes en cours auprès de la SAFER

Cf carte des lieux potentiels sur la carte du Pays d'Uzès en annexe 1

### Lieux Archipels / Éphémères :

#### Objectifs et valeur ajoutée de ces espaces archipels/ éphémères :

- Répertorier les futures terres disponibles dues à des départs à la retraite ou des arrêts d'activité ;
- Mettre à disposition des futur-es couvées des terres sur lesquelles iels pourront se tester, mais aussi s'installer sur du long terme, facilitant ainsi, la transmission des terres et fermes lors de ces arrêts d'activités ou départs à la retraite
- Faciliter l'accès aux terres pour les couvées qui s'essaient et s'installent sur ces terres ;
- Être au service de la transmission et préservation des terres agricoles pour qu'elles restent en statut agricole ;

#### Enjeux :

- Pré-identifier les terres qui seront disponibles dans les années à venir
- Pré-identifier des futur-es couvées

[TITRE ]



- Accompagner des collectifs à s'installer et trouver des lieux adéquats pour installer des collectifs. L'installation en collectif permet de
  - Se soutenir et « alléger » potentiellement la charge de travail
  - Diversification et complémentarité de compétences
  - Investissement plus important à plusieurs
- Faciliter l'accès à des bâtiments pour le logement des couvé-es + Espace de stockage. Les besoins dépendront du type de culture. Pistes de solutions à explorer :
  - Partenariat avec les communes pour dédier des logements communaux aux couvé-es / futurs producteur-ices ;
  - Permettre selon le PLU d'installer des petites maisons en bois ou Tiny House (*avantage des Tiny House : elles peuvent être bougées plus facilement sur d'autres terrains selon les besoins de l'ETA*);
  - Si mise en fermage du lieu : sensibiliser fortement les cédant-es pour qu'ils ou elles mettent aussi à la location un logement et des espaces de stockage.

### **Mutualisation de matériels et d'un lieu de stockage :**

Proposition du collectif de penser la création d'espaces de stockages mutualisés répartis un peu partout sur le territoire de la CCPU. Que ces espaces soient mis à disposition des couvé-es mais aussi des producteur-ices existant-es. La demande n'est pas de créer obligatoirement de nouveaux lieux, mais de réfléchir les possibles avec l'existant. Poser cet enjeu avec les communes, les producteur-ices existant-es et les propriétaires de hangars / toitures photovoltaïques inutilisés et voir ce qu'il serait possible d'envisager collectivement.

### **Zone de recherche des terres disponibles :**

- Périmètre administratif de la CCPU uniquement ?
- Superficie regroupant les 3 PTCE qui collaborent actuellement sur les sujets de l'économie circulaire dont l'alimentation ? PTCE Pays d'Uzès + PTCE Saint Hippolyte du Fort + PTCE Sommières
- Département du Gard ?

Plusieurs questions se posent sur la zone géographique possible sur lesquelles rechercher des terres ou accompagner à l'installation :

- Quels sont les enjeux politique et économique de sortir de la zone de la CCPU si le projet uniquement financé par la CCPU ?
- Enjeux de viabilité économique du lieu si présent sur une zone trop restreinte... Sa viabilité nécessite t-elle de penser dès à présent des partenariats avec d'autres communautés de communes ?
- Si une personne souhaite s'installer sur Baron, Dions, une commune limitrophe à la CCPU, est-ce que ces couvé-es pourront bénéficier de l'accompagnement de l'ETA ?

Des questions auxquelles les participant-es n'étaient pas en capacité de répondre car cela n'était pas de leur ressort.

*Cf carte des lieux potentiels sur la carte du Pays d'Uzès en annexe 1*



## Suite de l'assemblée :

---

Après 7 mois de travail pour les membres de l'Atelier Citoyen du Pays d'Uzès et 14 mois pour d'autres qui se sont impliqués dès la création du groupe de préfiguration de l'assemblée en octobre 2022, le collectif était désireux de voir des pistes de suite se mettre en œuvre afin que tout ce travail réalisé ne tombe pas dans un fond de tiroir.

Plusieurs propositions de suites ont été posées avec des responsables différents selon les actions.

### Actions à porter par la CCPU :

- Organiser une réunion publique pour présenter le projet au grand public. Le collectif propose de créer un sous-groupe de travail qui serait en soutien dans l'organisation de cet événement, mais initiée par la nouvelle personne recrutée pour le PAT ;
  - Réunion de présentation aux partenaires potentiels ;
  - Conférence de presse. Là aussi un petit groupe de participant-es peut être en soutien ;
  - Une lettre d'information pour tenir les membres de l'assemblée au courant de la suite – Marie-Hélène Pillot du Mouvement Colibris transmet les mails des 26 participant-es à la CCPU.
- o

### Action co-portée par la CCPU et les participant-es de l'Atelier citoyen :

- Organiser un temps convivial pour clore ces 7 à 14 mois de travail. Organiser un repas en mode auberge espagnole pour les repas, chaque participant-es apporte un plat à partager, et la CCPU s'occupe des boissons
  - Jeudi 25 janvier 2024 à partir de 19h
  - Inviter les 16 membres du GT préfiguration Atelier-citoyen + les 26 personnes qui ont participé à l'Atelier citoyen sur l'ETA ;
  - Lieu à confirmer par Joseph Guardiola : la CCPU

### Action portée par des membres de l'Atelier citoyen du Pays d'Uzès :

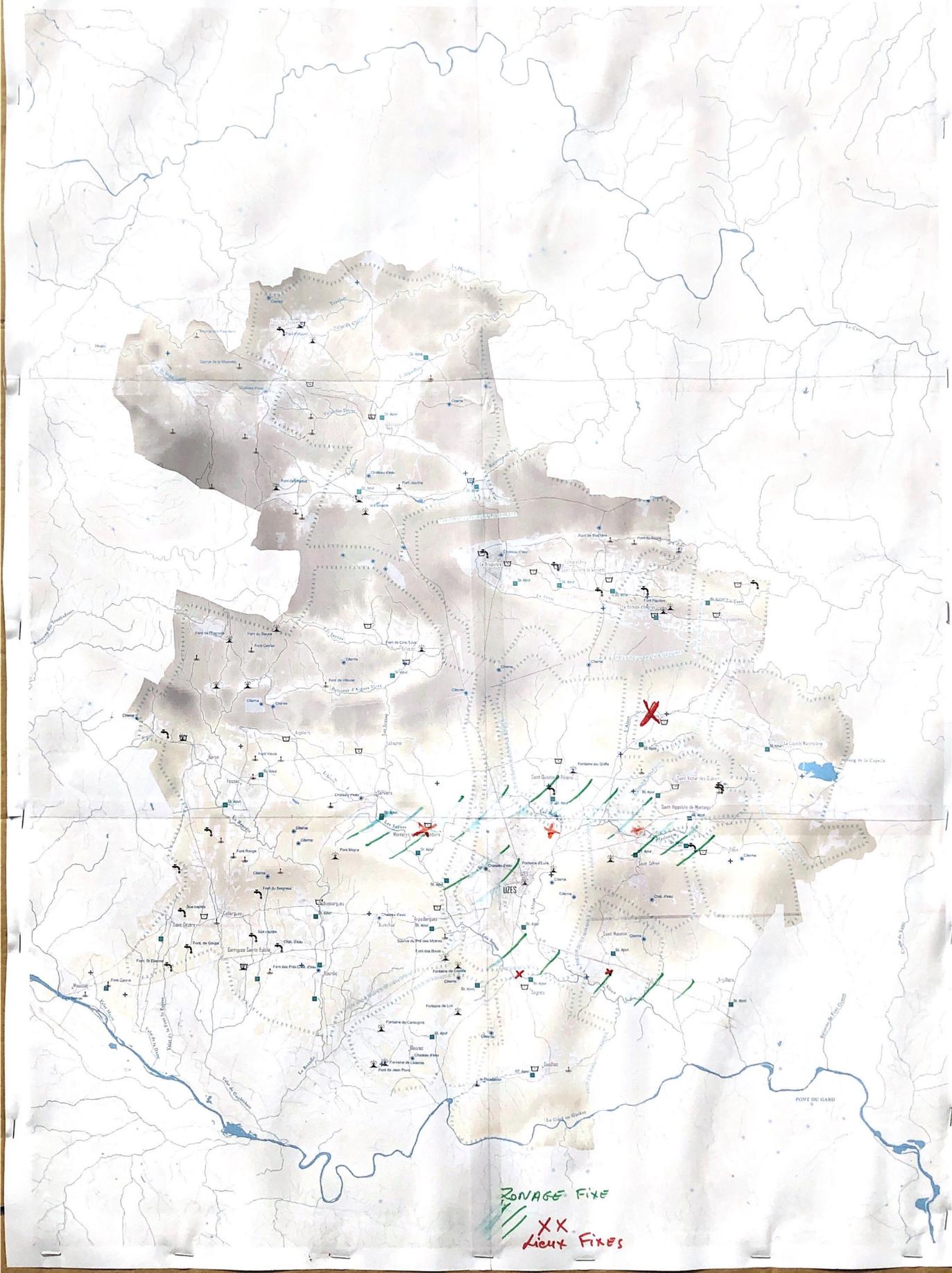
- Diffuser l'information et être ambassadeur-ice de l'ETA autour de soi
- Informer le Rézo des possibles en partageant le cahier des charges



# Annexe 1 - Sites des lieux potentiels pour l'Espace Test Agricole du Pays d'Uzès

## L'eau potable en pays d'Uzès

LEGENDA: SOURCE, SOURCE CAPTEE, LAZARUS, BARRAGES, CENES, STATIONS DE POMPES, STATIONS D'EPURATION, RESEAU D'EAU POTABLE



ZONAGE FIXE  
XX  
Lieux Fixes